

## ► communiqué de presse

16.03.2012

---

**La Protection civile nettoie la pollution sur l'A12**

---

Correspondant: Ellen Probst

T: 02 500 25 01

E-mail: [Ellen.probst@ibz.fgov.be](mailto:Ellen.probst@ibz.fgov.be)F:

---

**La Protection civile nettoie la pollution sur l'A12**

**Bruxelles, 16/03/2012. – La Protection civile de Brasschaat a été mobilisée ce matin, 16 mars 2012, pour nettoyer la pollution sur la A12 à hauteur de Puurs. Un camion-citerne chargé de déchets et de combustibles de navires a perdu son chargement à proximité de la brasserie Moortgat. Le service d'incendie de Puurs a appelé en renfort la Protection civile pour le nettoyage de la chaussée.**

“Le chargement du camion-citerne s’est répandu sur la chaussée et dans le fossé adjacent. Nous avons d’abord nettoyé la chaussée à l’aide de deux nettoyeurs à haute pression.”, explique René D’Hooghe, officier de la Protection civile. Les pompiers de Puurs ont ensuite installé un barrage dans le fossé jouxtant l’autoroute. “Pour nettoyer rapidement la pollution présente dans le fossé, nous utilisons une citerne vacuum pour pomper le tout.” poursuit René D’Hooghe.

Sept agents de l’unité opérationnelle de Brasschaat sont arrivés sur place avec du matériel spécialisé, dont deux nettoyeurs à haute pression, une citerne vacuum, un camion brosse avec granulés absorbants et un véhicule de commandement.

**Six unités opérationnelles**

La Protection civile offre son aide à la population lors de petites et grandes catastrophes. Elle vient en renfort aux services de secours et de police avec des moyens lourds et spécialisés. La Protection civile compte actuellement plus de 1600 membres, parmi lesquels près de 600 professionnels et plus de 300 volontaires du noyau. Ils travaillent en six unités opérationnelles réparties sur l’ensemble du territoire belge.

La Protection civile fait partie de la Direction générale Sécurité civile du Service public fédéral Intérieur. Elle intervient à la demande du ministre de l’Intérieur, d’un gouverneur, d’un bourgmestre, d’un service incendie ou de la police.

[www.protectioncivile.be](http://www.protectioncivile.be)

Service public fédéral Intérieur



Direction générale Sécurité civile



Service public fédéral Intérieur

Rue de Louvain 1  
1000 BruxellesT 02 500 21 11  
F 02 500 21 28

